

République française
Département de la LOZERE
SIVU DE LA CAN DE L'HOSPITAL

Envoyé en préfecture le 03/08/2026

Reçu en préfecture le 03/08/2026

Publié le

ID : 048-254800774-20260731-DE_015_2026-DE

S²LO

Séance du 31 juillet 2026

Membres en exercice : 6

Date de la convocation: 24/07/2026

Présents : 5

Le trente et un juillet deux mille vingt-six à 09 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain BARBUSSE

Votants : 5

Présents : Alain BARBUSSE, Josette GAILLAC, Quentin AFFORTIT, Bruno MANIN, Alain ARGILIER

Pour : 5

Présents non votants :

Contre : 0

Représentés:

Abstentions : 0

Excusés:

Absents: Daniel PETITJEAN

Secrétaire de séance: Josette GAILLAC

Objet: Admission en non-valeur sur le budget du SIVU de la Can de l'Hospitalet - DE_015_2026

Considérant le mail reçu de la Trésorerie de Florac en date du 10 mars 2026 demandant au Conseil syndical du SIVU de la Can de l'Hospitalet de prendre une décision concernant l'admission en non-valeur d'un reste dû total de 379.59 € TTC pour des factures d'eau impayées des années 2015 et 2016 sur le budget du SIVU de la Can de l'Hospitalet.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur d'un montant total de **379.59 € TTC** pour des factures d'eau impayées des années 2015 et 2016 sur le budget du SIVU de la Can de l'Hospitalet.
- **DECIDE** de prévoir cette somme à l'article 6541 du Budget 2026 du SIVU de la Can de l'Hospitalet.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour faire le mandat correspondant à cette admission en non-valeur.

Ainsi fait et délibéré à Bassurels, les ans, jours et mois que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 03 / 08 / 2026
et publié ou notifié
le 03 / 08 / 2026

Le secrétaire,
Josette GAILLAC

Pour le Conseil syndical,
Le Président,
Alain BARBUSSE

SIVU de la Can
de l'Hospitalet
Mairie
48400 BASSURELS